

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2006 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Michael Goldwax et Abraham Gonshor, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et M^e Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

ABSENT : Messieurs les conseillers Leon Elfassy et David Sternthal.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sonny Surkes – 5702 Queen Mary

- Plainte à propos du bruit lors d'événements dans le parc Hampstead.

M. Kupferberg.– 5862 Ferncroft

- Plainte à propos de la vitesse dans les rues et que les véhicules ne font que ralentir aux arrêts obligatoires.

Mme Donna Black – 36 Glenmore

- Plaine à propos des inconvénients causés par le tournage de film dans son secteur (génératrice bruyante, stationnement de gros camion).

Mme Mia Lande – 34 Glenmore

- Plainte à propos des inconvénients causés par le tournage de film dans l'entourage de sa maison.

Mme Yufe – 34 Cressy

- Demande pourquoi la Ville autorise le tournage de films sur son territoire..

2006-255

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2006-256

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les procès-verbaux des séances du conseil des 1^{er} et 21 août 2006 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2006-257

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RÉDUIRE LE TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE ET DE FIXER L'AUGMENTATION MAXIMALE DE CE TAUX

ATTENDU QU'en vertu de l'article 434.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q. c. I-13.3 (ci-après la loi), le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (ci-après le Comité) doit imposer une taxe scolaire sur tout immeuble imposable situé sur le territoire des commissions scolaires de l'île de Montréal pour combler leurs besoins;

ATTENDU QUE le compte de taxe scolaire est calculé sur la valeur des propriétés inscrite au rôle municipal d'évaluation foncière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 434.2 de la loi, le taux maximum de la taxe scolaire qui peut être imposé par le Comité est de 0,35\$ par 100\$ d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 435 de la loi, le Comité fixe annuellement le taux de la taxe scolaire et que pour l'année 2006-2007 ce taux a été fixé à 0,33464\$ par 100\$ d'évaluation;

ATTENDU QUE le taux de taxe scolaire pour l'année précédente était de 0,32874\$ par 100\$ d'évaluation;

ATTENDU QUE l'augmentation prévue des valeurs au rôle triennal d'évaluation foncière 2007-2008-2009 de l'agglomération, estimée à plus de 40% pour les immeubles résidentiels et à plus de 25% pour les immeubles commerciaux, aura pour effet d'augmenter considérablement les comptes de taxe scolaire pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE lorsque les valeurs au rôle d'évaluation foncière augmentent, les municipalités ajustent souvent à la baisse leur taux de taxe afin de limiter l'augmentation des comptes de taxes municipales;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE RECOMMANDER au gouvernement du Québec d'adopter un décret visant à réduire le taux de la taxe scolaire que pourrait imposer le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et à fixer ce taux maximal, de sorte qu'il varierait en fonction de l'augmentation de l'évaluation foncière, et par conséquent, aurait comme résultat une augmentation de taxe comparable à celle du coût de la vie.

Adoptée

2006-258

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N^O 727-3 PARTIE 'B'

La Greffière a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 5569, chemin Queen Mary, de 9h00 à 19h00, le 28 août 2006, concernant le règlement n^o 727-3 Partie 'B' intitulé: « Règlement modifiant de nouveau le Règlement de zonage n^o 727 (Hauteur maximum des constructions) ».

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 2 973;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 308;
- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 233;
- le règlement n° 727-3 Partie B est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2006-259

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N° 727-3 PARTIE 'C'

La Greffière a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 5569, chemin Queen Mary, de 9h00 à 19h00, le 28 août 2006, concernant le règlement n° 727-3 Partie 'C' intitulé: « Règlement modifiant de nouveau le Règlement de zonage n° 727 (Coefficient d'occupation du sol) ».

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 2 973;
- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 308;
- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 228;
- le règlement n° 727-3 Partie C est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2006-260

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 752 CONCERNANT LES TARIFS

Avis de motion est donné par la conseillère Bonnie Feigenbaum qu'il y aura adoption du règlement n° 752 concernant les tarifs lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 752 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2006-261

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 15 CROISSANT KILBURN

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 28 juillet 2006 montrant **des plans et élévations pour l'addition d'un étage avec agrandissement et addition à l'arrière au-dessus du garage existant de la résidence unifamiliale isolée** située au **15 croissant Kilburn**, et préparé par **Maurice Bergman**, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2006, soit **refusé**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2006-262

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5 CHEMIN NORTHCOTE

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 24 août 2006 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement sur deux étages sur le côté de la résidence unifamiliale isolée** située au **5 chemin Northcote**, et préparé par **Philip Hazen Design**, architecte, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727.

Adoptée

2006-263

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 64 CHEMIN STRATFORD

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 28 juillet 2006 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement sur deux étages sur le côté de la résidence unifamiliale isolée** située au 64 chemin Stratford, lot 2089002, et préparé par **Geiger Huot, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2006, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU, et à la condition que la mage latérale droite ne soit pas inférieure à 7 pieds.

Adoptée

2006-264

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 79 CHEMIN GLENMORE

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 28 juillet 2006 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **79 chemin Glenmore**, et préparé par **Philip Hazen Design**, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2006, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2006-265

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 64 CHEMIN STRATFORD

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089002 situé au 64 chemin Stratford, afin de permettre une marge de recul latérale droite de 6'-11" au lieu du minimum requis de 7'-6", conformément aux dispositions de l'article 6.3.2 du Règlement de zonage n° 727.

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme faite lors de sa séance du 14 août 2006 et accorde la demande de dérogation mineure telle que décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 64 chemin Stratford à la condition suivante :

La marge latérale droite minimum, le long du garage, doit être à 7 pieds.

Adoptée

2006-266

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des Services communautaires daté du 5 septembre 2006 relativement à l'approbation de la liste d'employés à temps partiel;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve la liste des noms des employés à temps partiel avec les taux horaire pour le département des Services communautaires, telle que préparée par la Directrice des Services communautaires.

Adoptée

2006-267

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2006

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'août 2006 est soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} août au 31 août 2006 est par la présente approuvée.

Adoptée

2006-268

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

MESURES DE RÉDUCTIONS DE TAXES ET PROGRAMME DE SUBVENTION DES INTÉRÊTS (ARTICLE 3 DU DÉCRET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 1210-2005 DU 7 DÉCEMBRE 2005)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'agglomération de Montréal a adopté son budget pour l'exercice financier 2006;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des immeubles de la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus et de la catégorie résiduelle situés sur le territoire de la Ville de Hampstead excède 105 % du fardeau fiscal établi à leur égard pour l'exercice 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Hampstead désire atténuer l'impact de ce budget sur le compte de taxes des propriétaires de ces immeubles;

CONSIDÉRANT les règles édictées par le décret 1210-2005 du 7 décembre 2005;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE ce conseil se prévaut des dispositions prévues aux articles 2 à 9 du décret 1210-2005 à l'égard de la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus et de la catégorie résiduelle;
2. QU'une somme totale de 3 336 734 \$ soit versée à la Ville de Montréal afin de diminuer le montant des taxes que celle-ci a imposée sur les immeubles de chacune des catégories suivantes situées sur le territoire de la Ville de Hampstead:

<u>Catégorie</u>	<u>Montant</u>
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	56 845 \$
Catégorie résiduelle	3 279 889 \$
3. QU'une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise à la Ville de Montréal et au ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée

2006-269

OCTROI DU CONTRAT POUR FOURNITURE DE SEL À CHEMIN EN VRAC – HIVER 2006/2007

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, suite à l'ouverture des soumissions reçues, le contrat pour la fourniture de sel à chemin en vrac soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Technologie de dégivrage Cargill

Fourniture de sel à chemin en vrac 62,00\$/tm
N.B.: utilisation approximative de 1,500 tonnes métriques

Les taxes ne sont pas incluses dans le prix ci-dessus.

Livraison: à notre demande uniquement.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier n° 06-035, daté du 16 août 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2006-270

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET SENTIERS PÉDESTRES DES PARCS HAMPSTEAD ET ELLERDALE – HIVER 2006/2007

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

M. Derek Stern – 21 Lyncroft

- Demande des informations relativement au nouveau règlement n° 752 concernant les tarifs.
- Demande comment le conseil procède pour décider de la réparation d'une rue plutôt que d'une autre.

2006-271

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

M^c Chantal Bergeron, greffière